

## HONORAIRES VENTES IMMOBILIERES

À usage d'habitation, professionnel ou mixte.

Y sont assimilées les cessions de parts ou d'actions de sociétés donnant vocation à une attribution en jouissance ou en propriété d'un immeuble affecté à ces usages.

En ce qui concerne les rentes viagères, l'assiette est constituée par la valeur vénale du bien ; dans les autres cas, par son prix de vente. Les honoraires sont usuellement à la charge du vendeur (TVA comprise).

Tranche en dessous de 30 000 €	<b>Somme forfaitaire : 2000 €TTC</b>
Tranche comprise entre 30 000 € et 75 000 €	<b>10.8 % *</b>
Tranche comprise entre 75 000 € et 150 000 €	<b>8.4% *</b>
Tranche comprise entre 151 000 € et 250 000 €	<b>7.8 % *</b>
Tranche comprise entre 251 000 € et 400 000 €	<b>6% *</b>
Au-delà de 400 000 €	<b>5.4% *</b>

\* Pourcentages TTC sur prix net vendeur